

Simulation CAF mensongère et conséquences.

Par Doudoune24, le 05/02/2023 à 19:00

Bonjour, voilà j'ai fait une simulation auprès de la CAF suite à un petit logement qui me plaisait.

Afin de ne pas m'endetter j'ai regarder si j'avais droit à de l'APL sur le site de la caf. En effet, ma simulation me dit que j'ai droit à 256€ pour un loyer de 300€ + 40€ de charges (taxe ménagère et eau).

Je prends donc le logement et au bout de 3 mois toujours pas d'APL sur mon compte. Je leur envoie un mail, et la CAF de me répondre que j'ai droit à rien !!! Suis dèg, je me sens trompé. Je vais devoir rendre le logement ne pouvant payer le loyer plein pot. Quel recours possible ? Bien sur mon proprio me harcèle. Je donne 250€ mensuels pour le moment, cherchant une solution autre, genre un second job quelques heures le soir ... (Suis en CDI).

Par P.M., le 05/02/2023 à 19:07

Bonjour,

Quand vous commencez une similation sur le site de la CAF, il existe une mise en garde assez claire pour considérer que "Le montant de l'aide au logement indiqué par ce simulateur est une estimation. Seule la demande d'aide au logement vous permettra de connaître le montant exact."...

Par youris, le 05/02/2023 à 19:08

Bonjour,

il est bien précisé que le montant de l'aide au logement indiqué par le simulateur de la CAF est une estimation. Seule la demande d'aide au logement vous permettra de connaître le montant exact.

êtes-vous certain de ne rien avoir oublié dans votre simulation ou même une erreur de saisie ?

avez-vous conservé les données et le résultat de votre simulation?

avez-vous refait une simulation avec les mêmes chiffres pour vérifier que vous obteniez le même résultat ?

Vous pouvez demander à la CAF des explications sur votre résultat différent du leur.

salutations

Par Doudoune24, le 05/02/2023 à 22:03

Oui j'ai fait plusieurs fois la simulation avec des chiffres précis communiqués. Non je n'ai rien oublié, ce ci dit entre 256€ (estimation) et rien y'a un monde tout de même. Le formulaire renseigné avait les chiffres identiques, ma situation professionnelle n'ayant pas changé entre la simulation et aujourd'hui... Tout ça me laisse amer.

Par **Pierrepauljean**, le **06/02/2023** à **00:30**

bonjour

avez vous pris rendez vous dans votre agence CAF pour avoir des explications?

Par Marck.ESP, le 06/02/2023 à 06:51

Bienvenue

[quote]

ma simulation me dit que j'ai droit à 256€ pour un loyer de 300€ +40€ de charges

[/quote]

Si vous avez saisi le bon code postal (nouveau logement, le type de logement, meublé ou non, le conventionnement éventuel, le loyer <u>hors charges</u>, revenus des 12 derniers mois, les autres revenus...)

https://www.aide-sociale.fr/difference-montant-apl-simulation

C'est qu'il y a clairement un problème et notre forum juridique ne peut rien pour vous, à part vous dire de voir d'abord un conseiller de la CAF, munie de vos simulations faites plusieurs fois.

A défaut, si votre sentiment de désaccord persiste, saisir le médiateur.

Par Doudoune24, le 06/02/2023 à 11:15

Merci pour vos retours hélas je travaille beaucoup mais vais prendre rdv en effet à la CAF pour débloquer la situation. Bien à vous, Doudoune.